

2017

REGLEMENT PEDAGOGIQUE

Préambule :

Ce règlement s'appuie, dans son esprit, et dans sa forme sur les schémas d'orientation pédagogique, Musique et Danse, prescrit par le Ministère de la Culture et de la Communication. L'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique (EIEA) Sud Sarthe se positionne comme « centre de ressources » destiné à l'épanouissement de projets musicaux et chorégraphiques autonomes portés par les élèves durant toute la durée de leur cursus.

I : Public :

L'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique Musique et de Danse Sud Sarthe accueillent toute personne, enfant ou adulte, désirant recevoir un enseignement musical ou chorégraphique complet, soit simplement bénéficier d'une pratique collective, afin de mettre en avant ses acquis musicaux ou chorégraphiques.

II Organisation générale :

1 : L'éveil musical et corporel

Cycle Découverte (Eveil Musical et Corporel) est ouvert aux enfants de 4 à 7 ans. Le Cycle Découverte se déroule sur une durée moyenne de 4 ans. Pour chaque niveau un travail sera effectué sur les apprentissages fondamentaux de la danse et de la musique.

Un professeur de Musique intervient au sein des cours à partir du mois de janvier. Cette collaboration avec le professeur de Danse permettra de créer la transversalité dans les apprentissages du mouvement dansé et de la musique.

Tous les cours se terminent par une séance de chant. Des présentations d'instrument seront proposées par les professeurs aux élèves du Cycle Découverte.

Pour les élèves en 4^{ème} année du cycle Découverte (Initiation 2) l'accès à l'atelier pluri-Instrumental est possible
Le détail du déroulement de ces cycles ainsi que les durées maximales d'étude au sein de chaque cycle figurent en annexe du présent règlement.

2 : La Musique

a) L'atelier pluri-instrumental

L'atelier pluri-instrumental est ouvert aux enfants de 7 et 8 ans. Ces ateliers permettent aux jeunes élèves de découvrir le fonctionnement des instruments utilisés. Organisé sur 6 périodes, les groupes d'instruments sont constitués et proposés aux élèves suivant un planning établi en début de chaque année.

Groupe d'instruments 1 : Piano, Guitare et Percussion

Groupe d'instruments 2 : Violon, Violoncelle et Flûte Traversière

Groupe d'instruments 3 : Trompette, Trombone/Tuba, Cor, Saxophone

L'instrument sera mis à la disposition des élèves durant la séance, mais restera dans l'établissement. La Formation Musicale (FM) ou la 4^{ème} année du Cycle découverte sont compatibles avec l'atelier pluri-instrumental et non dissociable sauf dérogation accordée par le directeur.

b) L'instrument

Le cursus est organisé en 3 cycles, d'une durée moyenne de 4 ans pour les cycles 1 et 2, et de 3 ans pour le cycle 3.

L'accès aux classes instrumentales est possible à partir de 8 ans et implique obligatoirement de suivre le cursus Formation Musicale (FM).

- Le cours collectif (pour les élèves de cycle 1 en 1^{ère} et 2^{ème} année)

Durant les deux premières années, les cours instrumentaux se dérouleront en petits collectifs (4 élèves maximum) afin de valoriser la pédagogie de groupe. Le temps de cours sera adapté et fixé en fonction du nombre d'élèves et leurs vitesses d'acquisitions.

- Le cours individuel (pour les élèves de Cycle 1 en 3^{ème} année à Cycle 3)

A partir de la 3^{ème} année de pratique instrumentale, les élèves bénéficieront d'un cours individuel afin de répondre, aux exigences de leur discipline, à la complexité des œuvres travaillées. Le temps de cours consacré sera variable selon les critères suivants :

- Être inscrit et participer aux cours de FM
- Justifier d'une pratique collective
- S'engager à se présenter aux échéances d'examens fixées par le Secteur du SDEA

En cas de non adhésion aux critères précités le temps de cours sera plafonné à 30 minutes hebdomadaires.

Le détail du déroulement de ces cycles ainsi que les durées maximales d'étude au sein de chaque cycle figurent en annexe du présent règlement

c) La Formation Musicale

La Formation Musicale (FM) est obligatoire jusqu'en fin de second cycle, sauf dérogation dûment motivée pouvant être accordée par le Directeur.

Trois modules d'apprentissage sont proposés aux élèves en fonction de leurs âges ou de leur niveau général évalué par les professeurs.

Les professeurs d'instrument ont la charge des apprentissages de la lecture des notes et des rythmes
Une répartition des contenus de la Formation Musicale sur les trois modules détaillés comme suit :

- Formation Initiale (2 ans minimum)

Pour les élèves en 1^{ère} et 2nd année avec un professeur de danse et un professeur de musique. L'apprentissage de toutes les bases nécessaires liées à la Pulsion, aux rythmes, aux structures des phrases, aux nuances, à l'écoute, ou travail de l'oreille et premiers éléments de théorie.

- FM Cycle 1 (2ans minimum)

Pour les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} année avec un ou plusieurs professeurs en fonctions des orientations pédagogiques choisies. Continuité des apprentissages entamés dans le module 1 avec une large place donnée au travail vocal et auditif. Approche des différentes méthodologies de travail en vue d'une autonomie de l'élève plus affirmée.

- FM Cycle 2 (3 ans minimum)

Pour les élèves de la 5^{ème} à la 8^{ème} année d'apprentissage. Avec un professeur de musique le travail sera tourné vers la culture musicale et la pratique instrumentale (collective) dans le cadre d'un atelier jazz. L'analyse de partition, l'écriture, et les projets personnalisés seront planifiés durant toute la durée du module. L'élève présentera son projet en fin de module 3.

d) Les Musiques Actuelles

Pour les élèves à partir de 10 ans et ayant choisis un instrument. Tous les instruments sont potentiellement concernés mais prioritairement les guitaristes électrique / bassistes / batteurs / chanteurs (non lyrique) pour qui le cursus MAA est le seul possible.

- Cursus Cycle 1

• 1 Atelier de Pratique Collective

Centré sur « la répétition collective » de créations ou de textes musicaux acquis par une transmission où l'oralité joue un rôle prédominant, cet atelier travaille dans un double objectif : l'acquisition des éléments de formation musicale par l'immersion dans la pratique et la diffusion autonome sur scène des œuvres mises en place.
Ces ateliers de PC MA peuvent accueillir des élèves issus d'autres cursus désirant s'initier ou pratiquer les musiques actuelles

• 1 cours d'instrument individuel ou semi-collectif

Ce cours fonctionne comme un cours instrumental « classique » mais se trouve subordonné au travail et morceaux abordés en atelier MA. Le professeur d'instrument doit accompagner et soutenir l'évolution des capacités instrumentale de l'élève à réaliser les objectifs du cours de MA

L'élève peut se former sur plusieurs instruments au cours de son cursus, simultanément ou successivement, en fonction de l'évolution de ses besoins personnels dans le collectif : formation de chanteur pour un(e) guitariste, formation au clavier pour un batteur, etc.

Pour les débutants adolescents ou adultes, 1 à 2 années de cours d'instrument peuvent être nécessaires avant d'intégrer un atelier de Pratique Collective (PC) (évaluation nécessaire)

- Cursus Cycle 2 (en projet)

• 1 Atelier de Pratique Collective

Même contenu que celui de 1^{er} cycle, avec un accent particulier mis sur l'émergence et la réalisation de projet personnel ou collectif et l'étude systématique des différentes esthétiques liées aux musiques actuelles

• 1 cours d'instrument individuel

Identique au 1^{er} cycle dans son fonctionnement, avec une exigence plus haute en termes de technique et de contenu stylistique

• 1 cours de FM spécifique

De 1h à 1h30 hebdo ou sous forme de stages / séminaires (30 à 45h annuelles) permettant d'acquérir ou d'approfondir :

- des compétences solfégiques adaptées
- Les éléments d'harmonie ou de rythmes spécifiques
- les compétences technologiques, en particulier en termes de MAO
- les connaissances de culture musicale liée aux musiques actuelles

e) L'accompagnement artistique

Par le conseil, le « coaching », l'information, les artistes amateurs peuvent bénéficier d'un dispositif d'accompagnement artistique « sur mesure » leur permettant de progresser dans la réalisation de leur projet personnel ou collectif.

Ce programme peut apporter une aide décisive dans différents domaines : aide à la répétition, à l'utilisation du matériel, aide à la création, à l'arrangement, préparation aux concerts où à l'enregistrement, etc.

Le contenu, le volume horaire et la fréquence des interventions sont à définir avec le ou les artistes, après une séance consacrée au diagnostic et à la formulation de propositions par le formateur.

3 : La Danse Contemporaine

L'accès aux classes de Danse Contemporaine est possible à l'âge de 8 ans et s'effectue sous forme de cours collectifs. Les classes de danse Contemporaine accueillent les adultes en cours spécifique.

Le cursus est organisé en 3 cycles d'une durée moyenne de 3 ans comme suit :

- Cycle 1	Cycle d'Observation	Abréviation sur 3 ans	O1 , O2, O3
- Cycle 2	Cycle Elémentaire	Abréviation sur 3 ans	E1, E2, E3
- Cycle 3	Cycle Supérieur	Abréviation sur 3 ans	Sup1, Sup2, Sup3
- Adultes	Hors Cursus		

Pour chaque niveau, l'apprentissage de la Danse s'appuie sur les fondamentaux avec des exigences différentes et adaptées (Poids, Espace, Temps, Energie).

Le contenu général du cours se déroule en plusieurs temps : La technique, l'improvisation et la composition.

L'entrée aux classes de danse est possible avant 8 ans sur demande motivée du professeur et dérogation du Directeur.

Pour l'évolution des élèves et selon le schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture, La pratique d'une discipline complémentaire est imposée pour l'obtention des différents diplômes de Fin de cycle 2 et 3 du cursus amateur danse, à partir du cycle Elémentaire 1^{ère} année.

Les disciplines complémentaires possibles si la discipline dominante est la Danse Contemporaine sont, la Danse Jazz ou la Danse Classique.

Le détail du déroulement de ces cycles ainsi que les durées maximales d'étude au sein de chaque cycle figurent en annexe du présent règlement

III Evaluations :

Tout au long du cycle, les concerts / prestations scéniques font l'objet d'un « débriefing » collectif (auto-évaluation) à partir de captation audio / vidéo, qui permet d'identifier les acquis et lacunes en fonction des objectifs préalablement définis.

1 Musique :

Pour chaque fin de Cycle 1, 2, et 3, il est attribué un diplôme de fin de cycle (DFC).

Le diplôme de 3^{ème} Cycle s'obtiendra sous la responsabilité d'un Etablissement Classé du Département.

Le DFC est délivré aux élèves ayant réunis les 4 conditions suivantes :

- Valider un module en instrument
- Valider un module de F.M (cycle 1, 2 et 3)
- Valider un module de pratiques collectives ou membre d'une société musicale.
- Valider un module sectoriel (Concert Evaluation avec toutes les Ecoles du secteur Sud Sarthe)

Les Diplôme de Fin de Cycle seront délivrés après obtention de tous les modules ci-dessus, et les modifications éventuelles du temps de cours individuel adaptés à l'obtention du DFC.

Les modules sont délivrés par l'établissement à l'issue d'un conseil pédagogique réunissant l'ensemble des Professeurs en charge de l'élève.

2 Danse :

Pour chaque fin de cycle, 1, 2, 3, il est attribué un diplôme de fin de cycle (DFC)
En fin de 3^{ème} cycle est attribué le C.E.C (Certificat d'Etude Chorégraphique).

Le DFC est délivré aux élèves ayant remplis les conditions suivantes.

Le diplôme de fin de cycle 1 validé : sans mention, mention Bien, mention Très Bien

- 1 variation dans la discipline dominante
- Une composition personnelle (Individuelle dans la discipline dominante)

Projet :

Le diplôme de fin de cycle 2 validé : sans mention, mention Bien, mention Très Bien

- 1 variation dans la discipline dominante
- 1 variation dans la discipline complémentaire
- Une composition personnelle (Individuelle dans la discipline dominante)

Les différents éléments de résultats nécessaires à l'obtention des DFC peuvent être obtenus à des moments différents du cursus.

Le diplôme de fin de cycle 3 (C.E.C) validé : sans mention, mention Bien, mention Très Bien

- 1 variation dans la discipline dominante
- 1 variation dans la discipline complémentaire
- Une composition personnelle (Individuelle dans la discipline dominante)

Pour les Fin de Cycle 2 (E3) les élèves devront présenter une variation sur demi-pointe et une variation sur pointe en Dominante Danse Classique.

IV Mise en œuvre :

Sur les principes de l'évaluation continue (concerts, auto-évaluation contractualisée,...). Concernant le dispositif de fin de cycle, une mise en place de « modules » à valider :

- Technique instrumentale avec certains morceaux ou styles imposés
- Pratique collective avec certains morceaux ou styles imposés
- projet personnel en « live » ou sur enregistrement / dossier
- FM : déchiffrage, culture, technologie
- Projet de Secteur
- Projet de Classe/ou de l'EIEA
- Participation au festival de l'EIEA, Concert, Audition, Performance

V Temps de Cours :

1) Cycle découverte

De septembre à décembre

(Professeur de danse seul)

Eveil 1 : 45 minutes

Eveil 2 : 1h

Initiation 1 : 1h

Initiation 2 : 1h15

De janvier à Juin

(Professeur de danse et professeur de musique)

Eveil 1 : 1h

Eveil 2 : 1h

Initiation 1 : 1h10

Initiation 2 : 1h20

2) Instruments : La durée des cours par élèves est de :

Cycle 1 Cours collectifs

2 élèves : 30 minutes

3 élèves : 45 minutes

4 élèves	: 1h
Cycle 1 Cours individuel	: 30 minutes
Cycle 2	: 45 minutes
Cycle 3	: 1h.

3) Musiques Actuelles :

Cycle 1

Atelier de Pratique Collective : 1h

Cycle 2 (projet)

Atelier de Pratique Collective : 1h30

4) Formation musicale : (temps modulable)

FM 1	: 2h30
FM 2	: 2h
FM 3	: 2h30

5) Danse :

Cycle 1 (observation et orientation)

Observation 1	: 1h
Observation 2	: 1h15
Observation 3	: 1h30 et un Atelier en discipline Dominante

Cycle 2 (élémentaire)

Elémentaire 1	: 1h30 par discipline et un Atelier en discipline Dominante
Elémentaire 2	: 1h30 par discipline et un Atelier en discipline Dominante
Elémentaire 3	: 1h30 par discipline et un Atelier en discipline Dominante

Cycle 3 (secondaire)

Supérieur 1 et 2	: 2h00 par discipline et un Atelier en discipline Dominante
------------------	---

Adultes	1h30
---------	------

Ateliers chorégraphiques : (par mois)

Adultes	: 1h00
Atelier Fin de Cycle 1	: 1h30
Atelier Cycle 2	: 1h30
Atelier Cycle 3 et adultes	: 2h00

Pour les fins de cycle 2 et cycle 3 de Formation Musicale, la durée des cours est déterminée en fonction du nombre des effectifs, par le Directeur et les professeurs. Cette durée peut redescendre à 1h, si l'effectif ne dépasse pas 3 élèves.

VI Adultes :

Les adultes présents en classe instrumentale ne souhaitant pas s'inscrire dans le cursus décrit ci-dessus, doivent cependant participer aux prestations proposées par l'établissement, et faire preuve d'une assiduité aux cours raisonnables (3 absences maximum par trimestre).

Dans le cas contraire, après concertation avec l'intéressé, et sur avis du professeur, une réorientation sera envisagée voire imposée par le Directeur. Un cours de FM adulte est proposé. Fortement recommandée, sa fréquentation n'est pas obligatoire, si l'élève a déjà des acquis jugés suffisants.

ECOLES INTERCOMMUNALE D'ENSEIGNEMENT ARTISITIQUE SUD SARTHE

MUSIQUE et DANSE

ANNEXE AU DEROULEMENT DES ETUDES

Cycle Découverte	4ans 5ans 6ans 7ans	Atelier Pluri Instrumental				EVEIL 1 EVEIL 2 INITIATION 1	INITIATION 2	Nv Probatoire Danse Contemporaine	Diplômes Délivrés	
		Instruments	descriptif	Formation Musicale	descriptif	Danse Contemporaine	descriptif			
CYCLE 1	1ère année	Cours Collectifs 1 et 2	Max 4 élèves par heure	FM1 et FM2	Dominante musique et expression corporelle	O1				
	2nd année	C1 3	Cours individuels	FM3 et FM4	Dominante chant et orchestre	O2				
	3ème année					O3	Fin de Cycle	DFC1 Danse	DFC1 Musique	
	4ème année	Module Instrumental	Fin de Cycle	Module FM	Analyse FM, Culture Musicale Atelier Jazz	E1				
CYCLE 2	1ère année	C2 1 C2 2 C2 3 FDC2	Cours individuels			E2				
	2nd année		Cours individuels			E3	Fin de Cycle	DFC2 Danse	DFC2 Musique	
	3ème année		Cours individuels							
	4ème année		Fin de Cycle							
		Module Instrumental		Module FM						
CYCLE 3	1ère année	C3 1 C3 2 FDC3			Sup1 Sup2 Sup3					
	2nd année									
	3ème année									
	Fin de Cycle						Fin de Cycle	DFC3 Danse	DFC3 Musique	

Elu Référent Commission Culture EIEA Sud Sarthe
Mr Jean Paul Beaudouin

Le Directeur de l'EIEA Sud Sarthe
Mr Stéphane TESNIER